



SNUipp 58

2, bd P. de Coubertin
bourse du travail,
58000 NEVERS.
Tél. 03/86/36/94/46
Émail: snu58@snuipp.fr

Nevers, le vendredi 18 février 2011

à M. l'Inspecteur d'Académie,
directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de la Nièvre.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le Président de la République a annoncé le 10 février dernier que le budget de l'emploi serait rallongé de 500 millions d'euros avec l'objectif de financer davantage de contrats aidés principalement pour les chômeurs de longue durée. Ceux-ci devront être reçus par Pôle emploi sous trois mois avec, à la clef, « *soit une proposition de formation qualifiante, soit un emploi* ».

Alors que le budget 2011 prévoyait initialement 133,8 millions d'euros pour financer 38 000 emplois aidés dans l'Éducation nationale, en baisse de 4 500 par rapport à 2010, le ministre Luc Chatel vient d'annoncer à notre organisation syndicale que les 500 millions d'euros en faveur de l'emploi seraient susceptibles très bientôt de permettre le retour de l'aide administrative des directeurs d'école à son niveau initial notamment pour l'année 2011-2012.

Depuis la rentrée scolaire, nombre de directrices et directeurs de notre département sont privés de leur aide administrative. Plusieurs contrats d'Emploi de vie scolaire (EVS) affectés à cette mission ne sont pas renouvelés faute de financement.

Cette situation, qui nuit au bon fonctionnement de l'école alors même que la charge de travail de la direction s'est fortement alourdie, ne peut plus durer.

Nous avons sollicité M. le Préfet de département afin qu'il nous précise quelles mesures il entendait prendre pour permettre la réalisation concrète de ces annonces dans notre département.

De la même manière, nous nous adressons à vous pour savoir comment vous allez solliciter les écoles pour recenser leurs demandes de mise à disposition d'une aide administrative et quels critères de répartition vous comptez retenir.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au bon fonctionnement de l'Ecole.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de ma considération respectueuse.

Christophe Bolle
Secrétaire général départemental